

SÉANCE ORDINAIRE

19 JUIN 2018

Deux cent trente-huitième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 19^{ème} jour de juin 2018 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Martin Paquette, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Monsieur le commissaire parent Lionel Degoud se joint à la séance à 20 h 14.

**Autres
présences :**

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camaraille, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Charles Dalpé, directeur du Service du transport scolaire et de l'organisation scolaire;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Annie Lussier, directrice par intérim du Service des technologies de l'information;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 18.06.19
001

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes :

Reporter les points ci-après à la séance d'ajournement du 26 juin 2018 :

- 05.5 Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 – Adoption.
- 05.8 Affectation des gestionnaires – Information (document séance tenante).
- 08.2 Entretien de l'infrastructure réseau et de la téléphonie (document TI 18.06.19-08.2).
- 11.1.3 Location et installation de locaux modulaires - École Saint-Eugène (document séance tenante).

ORDRE DU JOUR

- 01. Présences et ouverture de la séance.
- 02. Adoption de l'ordre du jour.
- 03. Capsule pédagogique.
- 04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 15 mai 2018 (document SG 18.06.19-05.1).

- Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De Me Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim de la Commission scolaire de Montréal : résolution du conseil des commissaires adoptée le 25 avril 2018 – Proposition d’urgence relative à la violence sexuelle en milieu scolaire.
- 05.2.2 De madame Hélène Roberge, présidente de la Commission scolaire des Patriotes : résolution du conseil des commissaires adoptée le 1^{er} mai 2018 – Demande de retrait d’une disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 visant la récupération par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur des surplus liés à la gestion du transport scolaire.
- 05.2.3 De Me Jean-François Primeau, directeur des Services du secrétariat général, des communications et de l’informatique de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : résolution du conseil des commissaires adoptée le 22 mai 2018 – Demande de retrait d’une disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 visant la récupération par le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur des surplus liés à la gestion du transport scolaire.
- 05.2.4 De monsieur Claude Petitpas, secrétaire général de la Commission scolaire des Chic-Chocs : résolution du conseil des commissaires adoptée le 22 mai 2018 – Modification fiscale en lien avec la rémunération des commissaires.
- 05.2.5 De Me Jean-François Gamache, secrétaire général de la Commission scolaire de l’Énergie : résolution du conseil des commissaires adoptée le 29 mai 2018 – Demande de retrait d’une disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 – Gestion des surplus liés au transport scolaire.
- 05.2.6 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport : autorisation octroyée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour offrir le programme « Soudage haute pression – ASP 5234 », en formation professionnelle pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.
- 05.2.7 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport : ajout de 2 classes de maternelle 4 ans pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières à compter de l’année scolaire 2018-2019, ce qui porte le total à 6.
- 05.2.8 De monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville : Extrait de la résolution adoptée par le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville le 6 juin 2018 - appui la demande du conseil d’établissement de l’école du Petit Clocher pour maintenir tous les élèves dans leur école.
- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.
- 05.4 Suivi à une décision rendue par la personne chargée de déterminer s’il y a eu contravention au code d’éthique et de déontologie applicable aux commissaires.
- 05.5 **Reporté à la séance d’ajournement du 26 juin 2018** : Plan d’engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022 – Adoption.
- 05.6 Candidats inscrits à la banque de cadres de la Commission scolaire – Rapport du comité de sélection.
- 05.7 Nominations et engagements (personnel-cadre).
- 05.8 **Reporté à la séance d’ajournement du 26 juin 2018** : Affectation des gestionnaires – Information (document séance tenante).
- 05.9 Reddition de comptes annuelle des contrats des organismes publics (documents SG 18.06.19-05.9).
- 05.10 Autorisation pour l’octroi de contrats – Période estivale 2018 (document DG 18.06.19-05.10).
- 05.11 Octroi de contrat – Banque de relève (document séance tenante : DG 18.06.19-05.11).
- 05.12 Nomination d’un représentant pour une conférence de règlement à l’amiable (document séance tenante : SG 18.06.19-05.12).
- 08.1 Collecte 2018-2019 en ressources informationnelles (document TI 18.06.19-08.1 et documents séance tenante : TI 18.06.19-08.1a et TI 18.06.19-08.1b).
- 08.2 **Reporté à la séance d’ajournement du 26 juin 2018** : Entretien de l’infrastructure réseau et de la téléphonie (document TI 18.06.19-08.2).

- 08.3 Remplacement du pare-feu informatique (document séance tenante : TI 18.06.19-08.3).
- 08.4 Mandat d'achats d'équipements numériques dans le cadre de la mesure des combos numériques SAR-220-2018 de Collecto Services regroupés en éducation (Collecto) – Adhésion (document TI 18.06.19-08.4).
- 09.1 Engagements (document RH 18.06.19-09.1).
- 09.2 Adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année 2018-2019 (document séance tenante : RH 18.06.19-09.2).
- 10.1 Adoption des prévisions budgétaires 2018-2019 (documents RF 18.06.19-10.1).
- 10.2 Adoption des règles budgétaires 2018-2019 (RFP 03 – PR01) (documents RF 18.06.19-10.2).
- 11.1 Adjudication de contrats
 - 11.1.1 Aménagement d'un atelier / Laboratoire - Centre d'éducation des adultes La Relance, édifice Georges-Phaneuf (document RM 18.06.19-11.1.1).
 - 11.1.2 Modification du réseau d'eau de chauffage - École Micheline-Brodeur (document RM 18.06.19-11.1.2).
 - 11.1.3 **Reporté à la séance d'ajournement du 26 juin 2018** : Location et installation de locaux modulaires - École Saint-Eugène (document séance tenante).
- 12 - Remerciements et félicitations
- 13- Autres sujets
- 14- Ajournement de la séance au mardi 26 juin 2018 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 6N3.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

Aucune capsule pédagogique n'est présentée au conseil des commissaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Martine Lalonde, présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Jacques et secrétaire du comité de parents, remercie les membres de la direction générale pour les consultations menées auprès des diverses instances dans le cadre de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Dans un autre ordre d'idée, elle manifeste ses préoccupations quant aux nombreux changements de direction à l'école Saint-Jacques depuis les dix dernières années.

Monsieur Danny Chicoine mentionne certaines de ses inquiétudes quant à quelques aspects touchant la santé et sécurité au travail dans des établissements de la Commission scolaire.

Madame Amélie Joyal, parent, fait part de ses inquiétudes à l'égard de possibles transferts d'élèves de maternelle de l'école du Petit Clocher.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 15 MAI 2018 (document SG 18.06.19-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 15 mai 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 15 mai 2018.

05.2 CORRESPONDANCE

- 05.2.1 De Me Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim de la Commission scolaire de Montréal : résolution du conseil des commissaires adoptée le 25 avril 2018 – Proposition d'urgence relative à la violence sexuelle en milieu scolaire.
- 05.2.2 De madame Hélène Roberge, présidente de la Commission scolaire des Patriotes : résolution du conseil des commissaires adoptée le 1^{er} mai 2018 – Demande de retrait d'une disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 visant la récupération par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des surplus liés à la gestion du transport scolaire.
- 05.2.3 De Me Jean-François Primeau, directeur des Services du secrétariat général, des communications et de l'informatique de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands : résolution du conseil des commissaires adoptée le 22 mai 2018 – Demande de retrait d'une disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 visant la récupération par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des surplus liés à la gestion du transport scolaire.
- 05.2.4 De monsieur Claude Petitpas, secrétaire général de la Commission scolaire des Chic-Chocs : résolution du conseil des commissaires adoptée le 22 mai 2018 – Modification fiscale en lien avec la rémunération des commissaires.
- 05.2.5 De Me Jean-François Gamache, secrétaire général de la Commission scolaire de l'Énergie : résolution du conseil des commissaires adoptée le 29 mai 2018 – Demande de retrait d'une disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 – Gestion des surplus liés au transport scolaire.
- 05.2.6 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : autorisation octroyée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour offrir le programme « Soudage haute pression – ASP 5234 », en formation professionnelle pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.
- 05.2.7 De monsieur Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : ajout de 2 classes de maternelle 4 ans pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières à compter de l'année scolaire 2018-2019, ce qui porte le total à 6.
- 05.2.8 De monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville : Extrait de la résolution adoptée par le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville le 6 juin 2018 - appui la demande du conseil d'établissement de l'école du Petit Clocher pour maintenir tous les élèves dans leur école.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance du 15 mai 2018.

Arrivée de monsieur Lionel Degoud, il est 20 h 14.

Madame Josée Hébert, mentionne qu'une dizaine de membres du comité de parents de la Commission scolaire ont participé au dernier congrès de la Fédération des comités de parents du Québec, tenu les 1^{er} et 2 juin dernier à Rivière-du-Loup.

Monsieur Olivier Demers Payette indique que le comité de parents a tenu sa dernière séance de l'année, le 6 juin dernier et que la prochaine se tiendra le 3 octobre 2018.

Monsieur Demers-Payette souligne l'implication des enseignants, des directions ainsi que des élèves de l'école Docteur-Alexis-Bouthillier, qui œuvrent à titre d'encadreurs, dans le cadre du Défi des ambassadeurs tenu le 25 mai dernier.

Monsieur Pierre Hamelin, souligne la qualité des ateliers offerts lors du congrès de la Fédération des comités de parents du Québec.

05.4 SUIVI À UNE DÉCISION RENDUE PAR LA PERSONNE CHARGÉE DE DÉTERMINER S'IL Y A EU CONTRAVENTION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

Suite à une plainte déposée auprès de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et d'une décision rendue par ce dernier, monsieur Pierre Boudreau adresse des excuses publiques à monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent ainsi qu'à la Commission scolaire des Hautes-Rivières :

« Considérant la déclaration que j'ai effectuée lors de la séance du conseil des commissaires du 19 septembre 2017 selon laquelle, je n'appuierais aucun candidat à la mairie et aucun candidat comme conseiller municipal. La seule personne à qui je pourrais peut-être offrir mes services, c'est mon collègue François Blais;

Considérant que monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent et candidat aux élections municipales de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a déposé une plainte à mon égard, en vertu du Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer des sanctions, en est venu à la conclusion que j'ai contrevenu à certaines dispositions dudit règlement à l'égard de monsieur Hamelin et de la Commission scolaire;

Considérant la décision rendue par la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer des sanctions;

Je tiens à m'excuser auprès de monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent, ainsi qu'à l'égard de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour les propos que j'ai tenus lors de la séance publique du conseil des commissaires du 19 septembre 2017. »

05.5 PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) 2018-2022 – ADOPTION

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 26 juin 2018.

05.6 CANDIDATS INSCRITS À LA BANQUE DE CADRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE – RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

Considérant les besoins en personnel-cadre de la Commission scolaire;

Considérant le processus mis en place pour constituer une banque de relève de cadres susceptibles d'occuper un poste de direction d'établissement ou de direction adjointe d'établissement au sein de la Commission scolaire;

Considérant les recommandations émises par le comité de sélection, constitué de monsieur Pierre Boudreau, madame Manon Côté, monsieur Éric Blackburn, monsieur Mario Champagne, madame Dominique Lachapelle, madame Sophie Latreille, madame Katleen Loiselle, madame Martine Ethier-Fournier, madame Nadine Beauchamp, monsieur François Bergeron, monsieur Serge Gobat, monsieur Sacha Plamondon, madame Fanie Poirier, monsieur Jean-Guy Roy et madame Esther Simard à l'égard des candidats rencontrés;

Considérant le processus de sélection rigoureux incluant les étapes suivantes :

- le choix d'une stratégie de sélection et d'un profil;
- la rencontre d'information à l'intention des candidates et candidats;
- l'évaluation du potentiel de gestion des candidates et candidats et;
- les entrevues de sélection par 2 comités de sélection;

HR 18.06.19
003

Il est proposé par monsieur Olivier Demers-Payette :

Que mesdames Nathalie Côté, Julie Desrosiers, Kassia Heckey, Andréanne Larocque et Stéphanie Vallée fassent partie de la banque de cadres susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

05.7 NOMINATIONS ET ENGAGEMENTS (PERSONNEL-CADRE)

Considérant les besoins de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que les personnes suivantes font partie de la banque de cadres susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire (résolutions HR 18.02.20-004 et HR 18.06.19-003);

HR 18.06.19
004

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que les personnes suivantes soient nommées à un poste de gestionnaire d'établissement et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018 :

- madame Geneviève Archambault;
- madame Manon Beaudoin;
- madame Isabelle Bujold;
- madame Pascale Delorme;
- madame Julie Desrosiers;
- monsieur Nickolas Émery;
- madame Réleine Morin.

Que les personnes suivantes soient engagées à un poste de gestionnaire d'établissement et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018 :

- madame Valérie Crusson;
- madame Kassia Heckey;
- madame Andréanne Larocque;
- madame Stéphanie Vallée.

Que, conformément à l'article 6.2.3 de la *Politique locale de gestion*, mesdames Geneviève Archambault, Manon Beaudoin, Isabelle Bujold, Valérie Crusson, Pascale Delorme, Julie Desrosiers, Kassia Heckey, Andréanne Larocque, Rêlaine Morin et Stéphanie Vallée ainsi que monsieur Nickolas Émery soient soumis à une période probatoire d'une année.

Adopté à l'unanimité.

05.8 AFFECTATION DES GESTIONNAIRES – INFORMATION (document séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 26 juin 2018.

05.9 REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS (documents SG 18.06.19-05.9)

Considérant le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit que les conditions de cette Loi visent à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

Considérant le deuxième alinéa de l'article 22.1 de la Loi qui prévoit que les dirigeants des organismes publics visés à l'article 4 de cette loi fournissent au président du Conseil du Trésor, au moment déterminé par le Conseil du Trésor, les informations de reddition de comptes considérées nécessaires à la production du rapport que le président doit soumettre au gouvernement sur l'application de la Loi, conformément au premier alinéa de cet article 22.1;

Considérant que, conformément à cette loi, le Conseil du Trésor a édicté la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (ci-après « Directive »), qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

Considérant que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du Trésor;

Considérant que chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) qui est devenu le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

Considérant que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

Considérant que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du Trésor au plus tard le 30 juin 2018;

Considérant que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le modèle présenté à l'annexe 3 de la Directive;

Considérant que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

Considérant que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

Considérant les explications fournies par le service responsable des approvisionnements et par le RARC de la commission scolaire;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles;

HR 18.06.19
005

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

1° d'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

2° d'autoriser la présidente de la commission scolaire à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et toute autre déclaration ou tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévue à la Directive et par le Secrétariat du Conseil de Trésor;

3° de transmettre, au plus tard le 30 juin 2018, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du Trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

Adopté à l'unanimité.

05.10 AUTORISATION POUR L'OCTROI DE CONTRATS – PÉRIODE ESTIVALE 2018
(document DG 18.06.19-05.10)

Considérant qu'il n'y a aucune séance du conseil des commissaires prévue entre le 26 juin 2018 et le 28 août 2018;

HR 18.06.19
006

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'autoriser monsieur Éric Blackburn, directeur général, à conclure tous contrats pouvant découler d'une situation d'urgence et/ou dont les travaux devront être réalisés au courant de l'été 2018.

Adopté à l'unanimité.

05.11 OCTROI DE CONTRAT – BANQUE DE RELÈVE (document séance tenante : DG 18.06.19-05.11)

Considérant les besoins en personnel cadre de la Commission scolaire;

Considérant les processus mis en place pour constituer une banque de relève de cadres susceptibles d'occuper un poste de direction d'établissement ou de service ou de direction adjointe d'établissement ou de service au sein de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2017-2018;

Considérant l'expertise et les outils développés par le groupe PSY-COM en collaboration avec les commissions scolaires depuis plusieurs années;

Considérant que ces outils sont conformes aux processus mis en place et adaptés aux profils de compétences élaborés par la Commission scolaire;

Considérant que l'article 11.1 de la *Politique d'acquisition de biens et services* (RMP 01) permet au conseil des commissaires d'octroyer une dérogation afin de conclure un contrat de gré à gré pour tout contrat entre 25 000 \$ et 100 000 \$;

Considérant que la conclusion de ce contrat de service requière l'autorisation du dirigeant de l'organisme;

HR 18.06.19
007

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que le conseil des commissaires autorise l'octroi du contrat de service et ratifie les mandats confiés au groupe PSY-COM pour l'année scolaire 2017-2018, selon les tarifs convenus avec ladite firme.

Adopté à l'unanimité.

05.12 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR UNE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE (document séance tenante : SG 18.06.19-05.12)

Considérant les travaux d'agrandissement réalisés à l'école Jean XXIII;

Considérant que l'entrepreneur général, Constructions Gagné & Fils Inc. a octroyé à Maçonnerie Jacques Boulay Inc., un contrat de maçonnerie sur l'immeuble appartenant à la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant le litige existant entre les parties quant à la réalisation des travaux et des sommes dues;

Considérant qu'une conférence de règlement à l'amiable se tiendra prochainement pour trouver une solution mutuellement satisfaisante et définitive au litige;

HR 18.06.19
008

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

De nommer monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles, pour représenter la Commission scolaire des Hautes-Rivières dans le cadre de la conférence de règlement à l'amiable à intervenir entre Constructions Gagné & Fils Inc., Maçonnerie Jacques Boulay Inc. et la Commission scolaire des Hautes-Rivières, avec les pouvoirs nécessaires pour en venir à une solution mutuellement satisfaisante et définitive.

Il aura également les pouvoirs pour signer tous les documents requis pour donner plein effet aux présentes incluant notamment le pouvoir de donner quittance.

Adopté à l'unanimité.

08.1 COLLECTE 2018-2019 EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (document TI 18.06.19-08.1 et documents séance tenante : TI 18.06.19-08.1a et TI 18.06.19-08.1b)

Considérant les exigences de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI);

Considérant l'obligation contenue à la Loi à l'égard de la production d'un portefeuille de projets, d'une programmation annuelle des activités liées à la gestion des ressources informationnelles (PARI 2018-2019) et d'un bilan des réalisations en gestion des ressources informationnelles (BARRI 2017-2018);

Considérant l'obligation contenue à la Loi à l'égard de la production d'un plan triennal des investissements en ressources informationnelles (PTPARI 2019-2022);

Considérant la consultation faite auprès du conseil des commissaires, des services concernés et la présentation au comité consultatif de gestion;

Considérant les documents déposés par la direction par intérim du Service des technologies de l'information et identifiés sous les cotes TI 18-06-19-08.1a, TI 18-16-19-08.1b;

HR 18.06.19
009

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'adopter la planification des investissements en ressources informationnelles telle que présentée dans les documents identifiés sous les cotes TI 18-06-19-08.1a, TI 18-16-19-08.1b.

Adopté à l'unanimité.

08.2 ENTRETIEN DE L'INFRASTRUCTURE RÉSEAU ET DE LA TÉLÉPHONIE (document TI 18.06.19-08.2)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 26 juin 2018.

08.3 REMPACEMENT DU PARE-FEU INFORMATIQUE (document séance tenante : TI 18.06.19-08.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 18.06.19
010

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Precicom Technologies Inc., l'achat du pare-feu informatique pour la Commission scolaire au montant de 163 490 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

08.4 MANDAT D'ACHATS D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DE LA MESURE DES COMBOS NUMÉRIQUES SAR-220-2018 DE COLLECTO SERVICES REGROUPÉS EN ÉDUCATION (COLLECTO) – ADHÉSION (document TI 18.06.19-08.4)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières retire des bénéfices d'un processus d'achat regroupés tel celui offert par Collecto;

Considérant que le Ministère, dans le cadre de la règle d'investissement 50767, a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit acquérir des équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 pour l'acquisition d'ensembles numériques pour la rentrée scolaire 2018;

Considérant que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le Ministère en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018;

HR 18.06.19
011

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières adhère au regroupement d'achats d'équipements numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767 à la condition toutefois que le mode de sollicitation retenu par Collecto soit conforme au cadre législatif, réglementaire et normatif applicable aux commissions scolaires;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières autorise la directrice par intérim du Service des technologies de l'information, madame Annie Lussier, responsable des acquisitions en technologie de l'information à la Commission scolaire, à agir comme représentante de la Commission scolaire concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières autorise la directrice par intérim du Service des technologies de l'information, madame Annie Lussier, responsable des acquisitions en technologie de l'information à la Commission scolaire, à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 18.06.19-09.1)

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Manon Côté, Annie Lussier et Michelle Valiquette tenu le 20 avril 2018;

HR 18.06.19
012

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que monsieur Alex Pellerin soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'opérateur en informatique, classe I au Service des technologies de l'information et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Manon Côté, Annie Lussier et Michelle Valiquette tenu le 10 mai 2018;

HR 18.06.19
013

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que monsieur Steve Morin soit engagé pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicien en informatique au Service des technologies de l'information et ce, à compter du 20 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Manon Côté, Magalie Petelle et Marie-Pier Petit tenu le 5 juin 2018;

HR 18.06.19
014

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que madame Gabrielle Côté soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'orthophoniste à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer d'ici le 23 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Dominique Benoît, Manon Côté et Marie-Pier Petit tenu le 6 juin 2018;

HR 18.06.19
015

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Alexe Bastien soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'orthopédagogue professionnelle à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Dominique Benoît, Manon Côté et Marie-Pier Petit tenu le 6 juin 2018;

HR 18.06.19
016

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Jade Briand soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'orthopédagogue professionnelle à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Dominique Benoît, Manon Côté et Marie-Pier Petit tenu le 6 juin 2018;

HR 18.06.19
017

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Marie-Claude Provencher soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'orthopédagogue professionnelle à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Karine Beauregard et Marie-Pier Petit tenu le 8 juin 2018;

HR 18.06.19
018

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Sandy Lapointe soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de psychoéducatrice à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer d'ici le 23 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Karine Beauregard et Marie-Pier Petit tenu le 8 juin 2018;

HR 18.06.19
019

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Anne Poirier-St-Onge soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de psychoéducatrice à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer d'ici le 23 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Karine Beauregard et Marie-Pier Petit tenu le 8 juin 2018;

HR 18.06.19
020

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Marie-Laurence Valin soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de psychoéducatrice à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer d'ici le 23 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Karine Beauregard et Marie-Pier Petit tenu le 11 juin 2018;

HR 18.06.19
021

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Brigitte Marquis soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de psychoéducatrice à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer d'ici le 23 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Karine Boudreault et Martine Ethier-Fournier ainsi que de monsieur Stéphane Surprenant tenu le 11 juin 2018;

HR 18.06.19
022

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Marie-Josée Gratton soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'agente de bureau, classe I au Service des ressources humaines et ce, à compter du 13 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 18.06.19
023

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Marie-Ève Auclair soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'agente de bureau, classe I au Service des ressources éducatives aux jeunes et ce, à compter du 8 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la liste de priorité d'emploi du personnel de soutien;

HR 18.06.19
024

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Karine Faubert soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire au Centre d'éducation des adultes La Relance et ce, à compter du 20 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Karine Boudreault travaille au Service des ressources humaines depuis le 25 janvier 2017;

Considérant les évaluations positives;

Considérant la recommandation du directeur général;

HR 18.06.19
025

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Karine Boudreault soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'attachée d'administration au Service des ressources humaines et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Pénélope Lefebvre-Laporte travaille au Service des ressources humaines depuis le 26 septembre 2017;

Considérant les évaluations positives;

Considérant la recommandation du directeur général;

HR 18.06.19
026

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Pénélope Lefebvre-Laporte soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de technicienne en administration au Service des ressources humaines et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Isabelle Gagnon travaille comme orthophoniste depuis le 28 août 2017;

Considérant les évaluations positives;

Considérant la recommandation du directeur général;

HR 18.06.19
027

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Isabelle Gagnon soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'orthophoniste à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer d'ici le 23 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Roxanne Haché travaille comme orthophoniste depuis le 28 août 2017;

Considérant les évaluations positives;

Considérant la recommandation du directeur général;

HR 18.06.19
028

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que madame Roxanne Haché soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) d'orthophoniste à un lieu de travail à déterminer et ce, à compter d'une date à déterminer d'ici le 23 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Marie Chantal Métellus travaille comme conseillère pédagogique depuis le 3 avril 2018;

Considérant les évaluations positives;

Considérant la recommandation du directeur général;

HR 18.06.19
029

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que madame Marie Chantal Métellus soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Marika Perrault travaille comme conseillère pédagogique depuis le 19 mars 2018;

Considérant les évaluations positives;

Considérant la recommandation du directeur général;

**HR 18.06.19
030**

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que madame Marika Perrault soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de conseillère pédagogique au Service des ressources éducatives aux jeunes et ce, à compter du 1^{er} juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

09.2 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN (SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE) POUR L'ANNÉE 2018-2019 (document séance tenante : RH 18.06.19-09.2)

Considérant la recommandation du comité de répartition des ressources tenu le 6 juin 2018;

Considérant la consultation menée auprès du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières (CSN);

**HR 18.06.19
031**

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que soit accepté le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire), pour l'année 2018-2019 avec les modifications suivantes apportées au plan 2017-2018 et effectives à compter du 20 août 2018 :

| Technicien interprète Postes abolis | | | | |
|--|------------------|---------|-----------------|------------|
| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
| Frère-André | Sylvie Bonenfant | 85,7143 | 30 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Karine Lévesque | 91,4286 | 32 h | Oui |

- Sylvie Bonenfant bénéficie d'une protection salariale à 30 h.
- Karine Lévesque bénéficie d'une protection salariale à 32 h.

➤ À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre » ou pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

| Technicien interprète Postes maintenus | | | | |
|---|------------------|---------|-----------------|------------|
| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |

| | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|---------|------|-----|
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Virginie Govaerts | 85,7143 | 30 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Valéry Poulin | 85,7143 | 30 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Jessica Laplante | 85,7143 | 30 h | Non |

| Technicien interprète Postes créés | | |
|---|----------------|------------------------|
| Écoles | % poste | Nombre d'heures |
| Frère-André | 91,4286 | 32 h |
| Polyvalente Marcel-Landry | 85,7143 | 30 h |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | 85,7143 | 30 h |
| Joseph-Amédée-Bélanger | 85,7143 | 30 h |

| Technicien en éducation spécialisée Postes abolis | | | | |
|--|---------------------------|----------------|------------------------|-------------------|
| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
| Jean XXIII | Isabelle Aumont | 62,8571 | 22 h | Non |
| Jean XXIII | Vacant | 71,4286 | 25 h | |
| Saint-Michel | Karine Paquette | 51,4286 | 18 h | Non |
| Saint-Vincent / Saint-Michel | Véronik Monette Brunette | 28,5714 | 20 h | Non |
| Saint-Vincent | Brigitte Guillotte | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Micheline-Brodeur | Valérie Turgeon | 74,2857 | 26 h | Non |
| Notre-Dame-du-Sourire | Marie-Claude Albert | 57,1429 | 20 h | Non |
| Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) | Vacant | 60,0000 | 21 h | |
| Sacré-Cœur | Josée Bissonnette | 78,5714 | 27 h 30 | Oui |
| Hamel | Sabrina Bossé-Mercier | 51,4286 | 18 h | Non |
| Frère-André | Mylène Bouchard | 85,7143 | 30 h | Oui |
| du Petit Clocher | Angéline Farrell | 74,2857 | 26 h | Non |
| du Petit Clocher | Vacant | 28,5714 | 10 h | |
| Capitaine-Luc-Fortin | Catherine Simard | 28,5714 | 10 h | Non |
| de Richelieu | Kelly Leduc Dupont | 42,8571 | 15 h | Non |
| de Richelieu | Catherine Simard | 42,8571 | 15 h | Non |
| de Richelieu | Karine Labarre | 85,7143 | 30 h | Oui |
| de Richelieu | Gisèle Lasnier | 57,1429 | 20 h | Non |
| Jeanne-Mance | Jonathan Guertin-Larouche | 71,4286 | 25 h | Non |
| de Ramezay | Mathieu Fauchon | 60,0000 | 21 h | Non |
| de Ramezay | Catherine Nadeau | 66,6666 | 23 h 20 | Non |
| Pointe-Olivier | Vacant | 17,1429 | 6 h | |
| Pointe-Olivier | Annick Larouche | 64,2857 | 22 h 30 | Non |
| des Savanes | Catherine Bélanger | 42,8571 | 15 h | Non |
| Saint-Jacques | Vacant | 51,4286 | 18 h | |
| Saint-Blaise | Kim St-Georges-Gallant | 57,1429 | 20 h | Non |
| Saint-Joseph | Mylène Roy | 42,8571 | 15 h | Non |

| | | | | |
|--------------------------|------------------------|----------|------|-----|
| Napoléon-Bourassa | Julie Péloquin | 71,4286 | 25 h | non |
| Saint-Eugène | Véronique Soucy-Harvey | 45,7143 | 16 h | Non |
| Saint-Eugène | Maxime Sorel | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Notre-Dame-du-Sacré-Cœur | Linda Bélanger | 74,2857 | 26 h | Non |
| Notre-Dame-du-Sacré-Cœur | Vacant | 28,5714 | 10 h | |

**Technicien en éducation spécialisée
Postes abolis (suite)**

| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
|----------------------------|----------------------------|----------|-----------------|------------|
| Joséphine-Dandurand | Vacant | 100,0000 | 35 h | |
| Joséphine-Dandurand | Krystal Viens | 68,5714 | 24 h | Non |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Josée Dumont | 85,7143 | 30 h | Non |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Vacant | 42,8571 | 15 h | |
| Polyvalente Marcel-Landry | Martine Savard | 74,2857 | 26 h | Non |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | Karine Duteau | 58,5714 | 20 h 30 | Non |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | Mélissa Pichette | 65,7143 | 23 h | Non |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | Vacant | 64,2857 | 22 h 30 | |
| Marie-Rivier | Mélanie Descheneaux-Lafond | 71,4286 | 25 h | Non |
| Marie-Rivier | Nicole Dubé | 65,7143 | 23 h | Non |
| Marie-Rivier | Philippe Gagné | 71,4286 | 25 h | Non |
| Marie-Rivier | Audrey Hébert | 71,4286 | 25 h | Non |
| Marie-Rivier | Vacant | 28,5714 | 10 h | |
| Marie-Rivier | Vacant | 14,2857 | 5 h | |
| des Prés-Verts | Sophie Mihaluk | 68,5714 | 24 h | Non |
| Marie-Derome | Francine Morency | 70,0000 | 24 h 30 | Non |

- Brigitte Guillotte bénéficie d'une protection salariale à 32 h 30.
- Josée Bissonnette bénéficie d'une protection salariale à 27 h 30.
- Mylène Bouchard bénéficie d'une protection salariale à 30 h.
- Karine Labarre bénéficie d'une protection salariale à 30 h.
- Maxime Sorel bénéficie d'une protection salariale à 35 h.

➤ À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre » ou pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

**Technicien en éducation spécialisée
Postes maintenus**

| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
|---|----------------------------|----------|-----------------|------------|
| Saint-Michel | Stéphanie Demers | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Michel | Nathalie Forand | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Vincent | Josée Charron | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Paul-Germain-Ostiguy | Lucie Lamarre | 97,1429 | 34 h | Oui |
| Paul-Germain-Ostiguy | Marie-Hélène Ouellet | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Notre-Dame-du-Sourire | Joanick Henripin-Couture | 74,2857 | 26 h | Non |
| Notre-Dame-du-Sourire | Estelle Pelletier Chrétien | 74,2857 | 26 h | Non |
| de Monnoir | Carolanne Brière | 71,4286 | 25 h | Non |
| Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) | Stéphane Beaudin | 85,7143 | 30 h | Non |

**Technicien en éducation spécialisée
Postes maintenus**

| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
|---|----------------------------------|----------|-----------------|------------|
| du Pélican | Cédieu Léveillée | 85,7143 | 30 h | Non |
| du Pélican | Suzie Poitras | 85,7143 | 30 h | Oui |
| Sacré-Cœur | Karine Meunier | 50,0000 | 17 h 30 | Non |
| Saint-Alexandre | Mélanie Derome | 100,0000 | 35 h | Non |
| Saint-Alexandre | Amélie Grégoire | 100,0000 | 35 h | Non |
| Saint-Alexandre | Amélie Benoît | 91,4286 | 32 h | Oui |
| Saint-Alexandre | Marie-Hélène Gélinas-Robert | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Sainte-Anne | Karyne Hamelin | 85,7143 | 30 h | Non |
| Frère-André | Lyne Legros | 74,2857 | 26 h | Non |
| Frère-André | Danielle Desrochers | 88,5714 | 31 h | Oui |
| Frère-André | Sonia Bergeron | 91,4286 | 32 h | Oui |
| Frère-André | Sylvie Gousy | 94,2857 | 33 h | Oui |
| Capitaine-Luc-Fortin | Nathalie Dubois | 74,2857 | 26 h | Non |
| Capitaine-Luc-Fortin | Emilie Rainville | 74,2857 | 26 h | Non |
| de Richelieu | Sophie Daniel | 100,0000 | 35 h | Oui |
| de Ramezay | Marie-Soleil Faquette-Asselin | 50,0000 | 17 h 30 | Non |
| Alberte-Melançon | Marie-Lou Desnoyers | 74,2857 | 26 h | Non |
| des Savanes | Doryce Baribeau | 71,4286 | 25 h | Non |
| des Savanes | Karine Lafrance | 71,4286 | 25 h | Non |
| Saint-Jacques | Dominique Bernier | 74,2857 | 26 h | Non |
| Saint-Jacques | Julie Gagnon | 74,2857 | 26 h | Non |
| Saint-Joseph | Marie-Ève Foucault | 74,2857 | 26 h | Non |
| Saint-Gérard | Marianne Daunais | 57,1429 | 20 h | Non |
| Saint-Gérard | Lyne Viens | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Gérard | Mireille Gauvin | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Gérard | Thérèse Berthiaume | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Gérard | Vacant | 100,0000 | 35 h | |
| Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) | Chantal Morin | 71,4286 | 25 h | Non |
| Bruno-Choquette | Pascale Bérubé | 74,2857 | 26 h | Non |
| Saint-Lucien | Jonathan Roy | 85,7143 | 30 h | Non |
| Saint-Lucien | Marlène Caron | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Lucien | Aby Jasmin-Tessier | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Lucien | Valérie Laramée | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Lucien | Jessyca Blanchette | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Joséphine-Dandurand | Sylvain Émond | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Joséphine-Dandurand | Nathalie Royer | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Joël Dandurand | 42,8571 | 15 h | Non |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Anne-Marie Dupont | 80,0000 | 28 h | Non |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Chantale Forgues | 80,0000 | 28 h | Non |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Marjorie Audet | 80,0000 | 28 h | Oui |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Marie-Claude Lussier | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Annick Gélineau | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Isabelle Gervais | 100,0000 | 35 h | Oui |

| Technicien en éducation spécialisée | | | | |
|--|-------------------------|----------------|------------------------|-------------------|
| Postes maintenus | | | | |
| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Pierre-Antoine Germain | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Joseph-Amédée-Bélanger | Nathalie Thibault | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marguerite-Bourgeois | Frédéric Le Sieur | 51,4286 | 18 h | Non |
| Marguerite-Bourgeois | Hugo Demers | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marguerite-Bourgeois | Caroline Tremblay | 88,5714 | 31 h | Oui |
| Marguerite-Bourgeois | Annie Charland | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marguerite-Bourgeois | Nadine Martin | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marguerite-Bourgeois | Julie Bergeron | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Polyvalente Marcel-Landry | Véronique Bernard | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Polyvalente Marcel-Landry | Ginette Leblanc | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Polyvalente Marcel-Landry | Vacant | 85,7143 | 30 h | |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Véronique Fleury | 87,1429 | 30 h 30 | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Annie Chassé | 87,1429 | 30 h 30 | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Joanie Demers | 85,7143 | 30 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Christiane Vincent | 88,5714 | 31 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Annie Brouillette | 78,5714 | 27 h 30 | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Martine Péloquin | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Mélanie Melo | 97,1429 | 34 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Chantal Berthiaume | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Audrey Campbell | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Éric Leblanc | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | Marie-Chantal Rodrigue | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | Annie Martel | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | Véronique Lamarre | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | Jean-François Joseph | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Monseigneur-Euclide-Théberge | Nathalie St-Hilaire | 74,2857 | 26 h | Non |
| Monseigneur-Euclide-Théberge | Cynthia Wilford | 67,8571 | 23 h 45 | Non |
| Monseigneur-Euclide-Théberge | Annie Samson | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Monseigneur-Euclide-Théberge | Isabelle Quimper | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Monseigneur-Euclide-Théberge | Amélie Guay | 90,0000 | 31 h 30 | Oui |
| Monseigneur-Euclide-Théberge | Lucie Guay | 100,0000 | 35 h | Oui |

| Technicien en éducation spécialisée | | | | |
|--|----------------------------|----------------|------------------------|-------------------|
| Postes maintenus | | | | |
| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
| Monseigneur-Euclide-Théberge | Lyne Rousseau | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Anik Désautels | 85,7143 | 30 h | Non |
| Marie-Rivier | Julie Madore | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Julie Forand | 85,7143 | 30 h | Oui |
| Marie-Rivier | Fleur-Ange Loïselle | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Fabienne Chapuis | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Isabelle Bourgeois | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Nancy Leclerc | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Isabelle Durand | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Nicole Dion | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Magalie Gauthier | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Mylène Falcon | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Karine Giguère | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Isabelle Boyer | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Marie-France Turmel | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Marie-Claude Lévesque | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Rivier | Izabelle Mercier | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Vacant | 92,8571 | 32 h 30 | |
| Aux-Quatre-Vents | Sylvie Veilleux | 57,1429 | 20 h | Non |
| Aux-Quatre-Vents | Julie Girard | 74,2857 | 26 h | Non |
| Aux-Quatre-Vents | Sonia Pouliot | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Aux-Quatre-Vents | Nancy Fournier | 100,0000 | 35 h | Oui |
| des Prés-Verts | Norman Trudeau | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Derome | Isabelle Lapointe-Veilleux | 74,2857 | 26 h | Non |
| Marie-Derome | Jasmine Beaudry | 92,8571 | 32 h 30 | Oui |
| Marie-Derome | Caroline Leblanc | 94,2857 | 33 h | Oui |

- Isabelle Boyer bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
- Karine Giguère bénéficie d'une protection salariale à 35 h.

| Technicien en éducation spécialisée | | |
|--|----------------|------------------------|
| Postes créés | | |
| Écoles | % poste | Nombre d'heures |
| Jean XXIII | 85,7143 | 30 h |
| Jean XXIII | 68,5714 | 24 h |
| Saint-Michel | 28,5714 | 10 h |
| Saint-Michel | 57,1429 | 20 h |
| Saint-Vincent | 100,0000 | 35 h |
| Saint-Vincent | 100,0000 | 35 h |
| Saint-Vincent | 100,0000 | 35 h |
| Micheline-Brodeur | 48,5714 | 17 h |
| Micheline-Brodeur | 77,1429 | 27 h |
| Paul-Germain-Ostiguy | 42,8571 | 15 h |
| Notre-Dame-du-Sourire | 71,4286 | 25 h |
| Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) | 85,7143 | 30 h |
| Sacré-Cœur | 100,0000 | 35 h |
| Hamel | 100,0000 | 35 h |
| Frère-André | 74,2857 | 26 h |
| Frère-André | 57,1429 | 20 h |
| du Petit Clocher | 65,7143 | 23 h |
| du Petit Clocher | 42,8571 | 15 h |
| de Richelieu | 74,2857 | 26 h |
| de Richelieu | 71,4286 | 25 h |
| de Richelieu | 71,4286 | 25 h |
| de Richelieu | 74,2857 | 26 h |
| Jeanne-Mance | 85,7143 | 30 h |
| de Ramezay | 85,7143 | 30 h |
| de Ramezay | 82,8571 | 29 h |
| de Ramezay | 78,5714 | 27 h 30 |
| de Ramezay | 50,0000 | 17 h 30 |
| de Ramezay | 46,4286 | 16 h 15 |
| Pointe-Olivier | 60,0000 | 21 h |
| Pointe-Olivier | 28,5714 | 10 h |
| des Savanes | 71,4286 | 25 h |
| Saint-Jacques | 37,1429 | 13 h |
| Saint-Blaise | 71,4286 | 25 h |
| Saint-Joseph | 74,2857 | 26 h |
| Napoléon-Bourassa | 75,0000 | 26 h 15 |
| Saint-Eugène | 85,7143 | 30 h |
| Saint-Eugène | 85,7143 | 30 h |
| Notre-Dame-du-Sacré-Cœur | 85,7143 | 30 h |
| Notre-Dame-du-Sacré-Cœur | 85,7143 | 30 h |
| Bruno-Choquette | 42,8571 | 15 h |
| Saint-Lucien | 28,5714 | 10 h |
| Joséphine-Dandurand | 57,1429 | 20 h |
| Joseph-Amédée-Bélanger | 82,8571 | 29 h |
| Joseph-Amédée-Bélanger | 71,4286 | 25 h |
| Polyvalente Marcel-Landry | 100,0000 | 35 h |

| Technicien en éducation spécialisée | | |
|--|----------------|------------------------|
| Postes créés | | |
| Écoles | % poste | Nombre d'heures |
| Polyvalente Marcel-Landry | 85,7143 | 30 h |
| Polyvalente Marcel-Landry | 85,7143 | 30 h |
| Polyvalente Marcel-Landry | 42,8571 | 15 h 30 |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | 40,0000 | 14 h |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | 88,5714 | 31 h |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | 88,5714 | 31 h |
| Docteur-Alexis-Bouthillier | 74,2857 | 26 h |
| Monseigneur-Euclide-Théberge | 56,4286 | 19 h 45 |
| Marie-Rivier | 92,8571 | 32 h 30 |
| Marie-Rivier | 85,7143 | 30 h |
| Marie-Rivier | 80,0000 | 28 h |
| Marie-Rivier | 50,0000 | 17 h 30 |
| Aux-Quatre-Vents | 74,2857 | 26 h |
| Aux-Quatre-Vents | 42,8571 | 15 h |
| des Prés-Verts | 67,8571 | 23 h 45 |
| des Prés-Verts | 85,7143 | 30 h |
| Marie-Derome | 42,8571 | 15 h |
| Marie-Derome | 71,4286 | 25 h |
| Centre d'éducation des adultes La Relance | 100,0000 | 35 h |

| Préposé aux élèves handicapés | | | | |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------|------------------------|-------------------|
| Postes abolis | | | | |
| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
| Saint-Eugène | Vacant | 28,5714 | 10 h | |
| Polyvalente Marcel-Landry | Lucie Morette | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Rachelle Lessard | 82,1429 | 28 h 45 | Oui |
| Marie-Rivier | Marilou Bonin | 50,0000 | 17 h 30 | Non |
| Marie-Rivier | Annie Lavallée | 57,1429 | 20 h | Non |
| Marie-Rivier | Marie-Eve Pagé-Dansereau | 60,7143 | 21 h 15 | Non |

- Lucie Morette bénéficie d'une protection salariale à 35 h.
 - Rachelle Lessard bénéficie d'une protection salariale à 28 h 45.
- À titre indicatif, les postes sont abolis pour le motif « réduction de services spécifiques à rendre » ou pour le motif « modification de services spécifiques à rendre ».

| Préposé aux élèves handicapés | | | | |
|--------------------------------------|-------------------------|----------------|------------------------|-------------------|
| <u>Postes maintenus</u> | | | | |
| Écoles | Personnes visées | % poste | Nombre d'heures | Permanence |
| Alberte-Melançon | Angèle Robert | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Eugène | Louise Brodeur | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Saint-Eugène | Jacques Lanciault | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Polyvalente Marcel-Landry | France Lanciault | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot | Line Rodrigue | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Hélène L'Heureux | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Pauline Martin | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Diane Rodrigue | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Martine Dugas | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Chantal Godbout | 100,0000 | 35 h | Oui |
| Marie-Rivier | Vacant | 100,0000 | 35 h | |
| Marie-Rivier | Marie Lebrun | 71,4286 | 25 h | Non |
| Marie-Rivier | Sébastien Bisailon | 28,5714 | 10 h | Non |
| Marie-Rivier | Stéphanie Giguère-Thiry | 28,5714 | 10 h | Non |
| Marie-Rivier | Michel Jacques | 57,1429 | 20 h | Non |
| Marie-Derome | Francine Lessard | 100,0000 | 35 h | Oui |

| Préposé aux élèves handicapés | | |
|--------------------------------------|----------------|------------------------|
| <u>Postes créés</u> | | |
| Écoles | % poste | Nombre d'heures |
| Saint-Eugène | 32,1429 | 11 h 15 |
| Saint-Eugène | 9,5238 | 3 h 20 |
| Saint-Eugène | 7,1429 | 2 h 30 |
| Marie-Rivier | 81,4286 | 28 h 30 |
| Marie-Rivier | 14,2857 | 5 h |
| Marie-Rivier | 71,4286 | 25 h |
| Marie-Rivier | 71,4286 | 25 h |
| Marie-Rivier | 71,4286 | 25 h |
| Marie-Rivier | 64,2857 | 22 h 30 |

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019 (documents RF 18.06.19-10.1)

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 585 290 \$ et que ce montant est égal à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé autorisée par les Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021;

Considérant que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 16 069 807 561 \$ en date du 1^{er} mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 26 086 285 \$, en date du 1^{er} mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 37 364 438 \$, et :
- un nombre de 56 141 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

Considérant que le taux de la taxe scolaire est fixé dans l'Annexe I de la Loi portant réforme du système de taxation scolaire;

HR 18.06.19
032

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 224 032 071 \$ et des dépenses de 224 617 361 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté à l'unanimité.

10.2 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2018-2019 (RFP 03 – PR01) (documents RF 18.06.19-10.2)

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la Politique de répartition des ressources financières en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 18.06.19
033

Il est proposé par madame Manon Côté :

D'adopter les règles budgétaires 2018-2019 (RFP 03 – PR 01) telles que déposées.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 AMÉNAGEMENT D'UN ATELIER / LABORATOIRE - CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES LA RELANCE, ÉDIFICE GEORGES-PHANEUF (document RM 18.06.19-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 18.06.19
034

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction GCP Inc., le contrat pour l'aménagement d'un atelier / laboratoire pour le Centre d'éducation des adultes La Relance, édifice Georges-Phaneuf, au montant de 31 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.2 MODIFICATION DU RÉSEAU D'EAU DE CHAUFFAGE - ÉCOLE MICHELINE-BRODEUR (document RM 18.06.19-11.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 18.06.19
035

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Carillon Inc., le contrat pour la modification du réseau d'eau de chauffage pour l'école Micheline-Brodeur, au montant de 84 995,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.1.3 LOCATION ET INSTALLATION DE LOCAUX MODULAIRES - ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (document séance tenante)

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 26 juin 2018.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 18.06.19
036

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que des remerciements soient transmis à monsieur Yves Villandre, homme de cœur et propriétaire de l'Auberge National, qui lors du brunch de la Fête des pères organisé au profit d'Un autre regard, a permis d'amasser 2 012 \$ qui serviront à financer des projets culturels et artistiques pour les élèves TSA de notre Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
037

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu qui souligne cette année ses 50 ans d'existence. La Commission scolaire des Hautes-Rivières est fière de le compter parmi ses partenaires privilégiés.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
038

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient transmis aux membres de la Fondation Jacques Landry, pour leur implication et leur contribution, qui contribuent, tout au long de l'année scolaire, à ce que

les élèves de l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Joseph à Saint-Sébastien, aient de meilleures conditions de vie et d'apprentissage.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
039

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que des félicitations soient adressées à Alexandra Bernier, élève de 5^e secondaire à l'école Monseigneur-Euclide-Théberge, qui dans le cadre du Gala Méritas, s'est vu remettre le prix du conseil des commissaires pour sa persévérance et ce, malgré bien des épreuves qu'elle a dû surmonter.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
040

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que des félicitations soient adressées à Mégane Verreault, élève de 6^e année à l'école de Ramezay, pour sa mention d'honneur reçue du Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ), à titre d'élève-athlète féminine par excellence. Elle s'est distinguée par son rendement académique et son implication dans la vie scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
041

Il est proposé par monsieur Martin Paquette :

Que des félicitations soient adressées à Elie Favreau, élève de 6^e année à l'école de Ramezay, pour sa mention d'honneur reçue du Réseau du Sport Étudiant du Québec (RSEQ), à titre d'élève-athlète masculin par excellence. Il s'est distingué par son rendement académique et son implication dans la vie scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
042

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

Que des remerciements soient transmis à madame Cindy Guay, secrétaire du comité de parents, pour ses nombreuses heures de bénévolat réalisées au bénéfice du comité de parents de notre commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
043

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Anik Bourassa, enseignante à l'école Alberte-Melançon, Josée Corriveau et Maxime Pariseau, enseignantes à l'école de Richelieu, Marie-Audrey Benoit, enseignante à l'école des Savanes, Martine Geoffrion et Josée Lévesque, enseignantes à l'école Marie-Derome, Chloé Racine, enseignante à l'école des Prés-Verts, Pamela Morier, enseignante à l'école Bruno-Choquette, Chantal Barbeau enseignante à l'école Joséphine-Dandurand, Nancy Lusignan, bibliothécaire, Liliane Cormier, technicienne en documentation, Marie-Chantal Métellus et Chantal Meunier, conseillères pédagogiques, qui se sont tous impliquées dans l'activité « Voyage autour du monde » qui a eu lieu le 30 mai dernier à la bibliothèque Saint-Luc. Un projet exceptionnel !

Constater la fierté des parents à l'égard de leurs enfants constitue une grande récompense pour toutes les personnes qui interviennent auprès de ces jeunes.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
044

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

Que des remerciements soient transmis aux membres du personnel ainsi qu'à la direction de l'école Marguerite-Bourgeois pour l'organisation du gala Méritas et de l'occasion qui lui a été offerte de remettre, pour la première fois, le prix du Conseil des commissaires à l'élève qui s'est démarqué par sa persévérance.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
045

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient transmises à Marc-Antoine Fortin, élève à l'École professionnelle des Métiers, qui lors des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies tenues à Edmonton les 4 et 5 juin 2018, s'est mérité la médaille d'argent en électricité.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
046

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Stéphanie Côté, enseignante à l'école Joséphine-Dandurand, qui a été reconnue par l'Assemblée nationale du Québec comme l'une des meilleures enseignantes de la province. Une femme inspirante pour ses élèves et ses collègues. Grâce à elle, plusieurs élèves ont réalisé le pouvoir qu'ils possèdent pour changer les choses et surtout, leur propre vie.

Adopté à l'unanimité.

HR 18.06.19
047

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des remerciements soient transmis à monsieur Hugo Dewyse, enseignant et des félicitations soient adressées aux élèves du Centre d'éducation aux adultes, La Relance, édifice Docteur-Poulin à Marieville, pour la réalisation du jardin à vocation éducative et sociale. Merci également aux élèves pour leur esprit d'initiative, leur travail d'équipe et leur conscience environnementale. Bravo pour tous les liens tissés avec les différents commanditaires.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

14. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

HR 18.06.19
048

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit ajournée au mardi 26 juin 2018 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 6N3.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL